



Forum: Trucs en vrac

Topic: Comment vérifier qu'on est à moins d'un kilomètre de son domicile

Subject: Re: Comment vérifier qu'on est à moins d'un kilomètre de son domicile

Publié par: Tof81

Contribution le : 07/04/2020 11:56:16

Citation :

steelfinger a écrit:

Je suis désolé de -légèrement - contredire Sylvie : le résultat n'est pas tout à fait le même.

D'une part on a des outils qui se contentent de tracer un cercle ayant pour centre le point de départ, et de l'autre une "isodistance" qui comme je l'ai dit dans mon premier message vous donne un tracé de la zone à laquelle on peut accéder par des voies de communication cartographiées telle qu'aucun des points ne sera situé au-delà de la distance paramétrée.

Heureusement, l'arrêté de confinement ne rentre pas dans ces subtilités.

Je comprends pas bien : l'arrêté dit "dans un rayon maximal de 1km autour du domicile", c'est clair et limpide.

Et en aucun cas il ne parle de voies de communication ... On peut passer à travers forêt, prairie et champs, sans abîmer les récoltes bien sur !!!

Donc pour moi le cercle du soft proposé fait foi et c'est ce que semblent prendre en compte les gendarmes.